

DECISION DU PRESIDENT.CA 0047-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du
Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de tarifs de la Facult  Lettres, Langues et Sciences
Humaines (CIRPaLL)

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs la Facult  Lettres, Langues et Sciences Humaines (CIRPaLL) pour le colloque « Fulgurance ».

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 11 avril 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **18 avril 2018**

<i>Date de validation par le conseil de gestion : 12/03/2018</i>	<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : Faculté LLSH</i>	
<i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i>	<i>Nom de la structure : CIRPaLL</i>	
Désignation	Montant	Centre financier
Déjeuner des personnels non communicants	20	911EA16 - COL18TFF
Buffet des personnels non communicants	15	911EA16 - COL18TFF
Dîner du 18/04 des personnels non communicants	25	911EA16 - COL18TFF
Dîner du 19/04 des personnels non communicants	30	911EA16 - COL18TFF
Déjeuner/buffet des doctorants	20	911EA16 - COL18TFF
		Observations

<p>LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS (salles, mise à disposition, vidéo projecteur, location...)</p>	<p>Location auditorium du Musée des Beaux Art : 200 € Visites guidée (20 personnes) 120€ 1600€</p>	<p>INSCRIPTIONS PAYANTES (PRIX UNITAIRE=) Personnels non communicants Déjeuner : 5X20€ Buffet : 10X15€ Dîner 18 avril : 5X25€ Dîner 19 avril : 4X30€ Doctorants : forfait déjeuner/buffet : 5X20€ 595€</p>	<p>100€ 150€ 125€ 120€ 100€ 595€</p>
<p>FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONFERENCIERS</p>	<p>5 personnes X 2 nuits X 80€ : 800</p>	<p>FINANCEMENTS ACQUIS L'AMO (Université de Nantes) : 500€ UBL : 1000€ CIRPaLL : 1000€ 3L.AM : 200€ Université Catholique de l'Ouest : 500€ JSSE : 500€</p>	<p>3700€</p>
<p>FRAIS D'HEBERGEMENT INVITES</p>	<p>Pauses café : 7X5 = 35€ Déjeuner 19 avril : 25X20€=500€ Buffet 20 avril : 25X15€=375€ Dîner 18 avril : 25X25€=625€ Dîner 19 avril : 25X30€=750€ =2285€</p>	<p>FINANCEMENTS PUBLICS OBTENUS Commission de la recherche de l'établissement : 1300€</p>	<p>1300€</p>
<p>FRAIS DE RESTAURATION Café d'accueil Déjeuners Pause café Dîner</p>	<p>90€ 500€</p>	<p>TOTAL TTC DES RECETTES</p>	<p>5595€</p>
<p>AUTRES FRAIS Tirages actes, programmes, badges et mallettes Tirages actes Sacs et badges Programmes et affiches (impression et diffusion) Publication</p>	<p>5595€</p>		

A Angers , le 12/01/2018

le responsable de l'organisation de la manifestation,
Thomas Karima

